

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1267**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée AM 186, située rue Joannès Carret et appartenant à la Ville de Lyon, en régularisation de la reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde et de l'aménagement de la nouvelle rue Joannès Carret

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1267**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée AM 186, située rue Joannès Carret et appartenant à la Ville de Lyon, en régularisation de la reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde et de l'aménagement de la nouvelle rue Joannès Carret**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de l'Industrie à Lyon 9°, l'ancienne école Augustin Laborde a été démolie et une nouvelle école plus spacieuse, plus fonctionnelle et mieux située a été reconstruite. Elle a ouvert à la rentrée de septembre 2014.

Des échanges fonciers ont eu lieu entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon afin de réaliser ce projet. Ainsi, la Métropole a cédé à la Ville de Lyon, par actes des 16 et 20 juillet 2015, les terrains et les bâtiments de la nouvelle école Augustin Laborde.

Après le dévoiement de la rue Joannès Carret et l'aménagement de la nouvelle voie, entre la ligne de chemin de fer et la nouvelle école, il convient de faire une régularisation foncière afin de mettre en conformité le foncier avec la réalité.

II - Désignation du bien acquis et conditions de l'acquisition

Une parcelle appartenant à la Ville de Lyon doit être acquise par la Métropole. Il s'agit d'une parcelle de 1 mètre carré, cadastrée AM 146 et issue de la parcelle cadastrée AM 19. Cette nouvelle parcelle, qui est intégrée à un espace végétalisé en bordure du trottoir de la nouvelle rue Joannès Carret, sera intégrée au domaine public de voirie métropolitain.

Cette vente est consentie à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 27 juillet 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée AM 186 d'une superficie de 1 mètre carré, située rue Joannès Carret à Lyon 9° et appartenant à la Ville de Lyon, en régularisation de la reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde et de l'aménagement de la nouvelle rue Joannès Carret dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O0305, le 28 septembre 2009 pour un montant de 14 497 310,50 € en dépenses et 1 095 063,73 € en recettes.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 2111 - fonction 01 - et en recettes : compte 13248 - fonction 01 - exercice 2016.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2111 - fonction 515, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.